

Le Ceser Ile-de-France approuve les orientations du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et formule des préconisations

16 novembre 2017 Valérie PECRESSE, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021. Dans l'avis adopté le 16 novembre, l'assemblée consultative souligne la qualité de ce Schéma et émet des recommandations pour aller plus loin.

Le Ceser approuve les orientations du Schéma et constate avec satisfaction que le Conseil régional a pris la mesure de l'importance de l'industrie touristique. Il met en avant l'intérêt de trois actions majeures : les volontaires du tourisme, les points d'information tourisme et le City pass.

L'assemblée consultative formule 4 préconisations principales concernant le projet de Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 :

- **Renforcer le rôle d'animation et de coordination du Conseil régional en matière de tourisme** : le tourisme étant une compétence partagée, le Ceser réaffirme la nécessaire acceptation par l'ensemble des acteurs du rôle de coordinateur du Conseil régional. Néanmoins, il s'interroge sur la pertinence de la création du "Syndicat du tourisme francilien" qui s'ajoute aux outils existants de collaboration et de partenariat entre les collectivités.
- **Diversifier l'offre touristique régionale** : les actions proposées participent à l'objectif affiché de diversifier l'offre touristique régionale en complément de celle de Paris. Le Ceser incite le Conseil régional à s'appuyer sur les potentialités offertes notamment par le secteur des métiers d'art, le tourisme rural et les grands événements culturels pour vivifier les territoires éloignés de l'hyper-centre touristique.
- **Elaborer des actions innovantes dans les îles de loisirs** : le Ceser invite le Conseil régional à renforcer son rôle de pilote de ces lieux pour mettre en œuvre des actions innovantes dans les domaines de la culture, du sport et du patrimoine, en lien avec les grands événements que la Région est prête à accueillir (dont les JOP Paris 2024).
- **Adapter le budget aux objectifs fixés** : le Ceser s'inquiète de voir le Fonds régional du tourisme mobilisé pour plusieurs actions par nature coûteuses. Par ailleurs, la plupart des actions sont confiées en tout ou partie au Comité régional du tourisme (CRT), alors que sa dotation est en baisse depuis 5 ans. Il convient donc d'adapter la subvention régionale du CRT aux objectifs qui lui sont fixés.

Le projet de Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 sera examiné au Conseil régional les 23 et 24 novembre 2017.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95